

Neuchâtel, le 25 mai 2021

## La Ville de Neuchâtel apporte son soutien à la loi sur le CO2

**Une loi équitable, solide et économiquement viable pour faire face à l'urgence des enjeux climatiques : le 10 mai dernier, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a adopté une résolution pour soutenir la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, combattue par référendum populaire le 13 juin prochain. Les autorités communales enjoignent donc la population à voter « oui » à la loi sur le CO2 qui donne les moyens de lutter contre les effets du réchauffement climatique d'ici 2050.**

Les autorités de la Ville de Neuchâtel recommandent au peuple de voter en faveur de la loi sur le CO2, sur laquelle le peuple suisse votera le 13 juin. Cette prise de position a été adoptée par le Conseil général lors de sa dernière séance, par 36 voix contre 3 et 1 abstention. « *Sans la loi sur le CO2, la Suisse risque des années de blocage en matière de politique climatique et elle a déjà pris du retard par rapport à ses objectifs pour 2020. Il s'agit donc de s'engager maintenant sur cette voie et d'arrêter de perdre du temps* », peut-on lire dans le texte de la résolution portée par les groupes Vert'libéral et PS, ainsi que par des élues vertes.

### Sur la voie de la transition énergétique

Si les autorités de la capitale cantonale neuchâteloises n'ont pas l'habitude de prendre position sur les objets fédéraux, cette votation fait toutefois exception, dans la mesure où les enjeux concernent directement et de manière importante les intérêts des communes urbaines. Elles sont en première ligne tant en ce qui concerne les causes du réchauffement climatique (bâtiments et trafic motorisé notamment) que des mesures pour les combattre, tels que les programmes d'assainissement de bâtiments, le développement des énergies renouvelables, les politiques de mobilité, de gestion des espaces verts, etc. L'Union des Villes suisses, dont Neuchâtel fait partie, a d'ailleurs déjà exprimé son soutien à la loi sur le CO2 en février de cette année.

« *La Ville de Neuchâtel, première « cité de l'énergie » en Suisse romande et dotée du label Gold, est engagée depuis de nombreuses années sur la voie de la transition énergétique* », explique Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal. La Ville a lancé sa feuille de route énergétique en 2016 avec un volet important consacré

à l'incitation concrète aux bonnes pratiques, que ce soit via l'éducation ou par le soutien aux projets solaires. Les résultats obtenus jusqu'ici, quoiqu'encourageants, sont toutefois encore loin d'être suffisants.

## Atténuer les effets du réchauffement

*« La loi révisée sur le CO2 doit permettre à la Suisse de remplir ses obligations dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, mais aussi d'atteindre l'objectif de ne plus émettre de CO2 d'ici 2050 », indique de son côté Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du développement durable. « En favorisant la réduction drastique de notre dépendance aux énergies fossiles, en misant dès maintenant sur les énergies renouvelables et les technologies propres, en constituant un fonds pour le climat, la nouvelle loi doit nous permettre d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'accélérer notre transition énergétique. »*

La Ville de Neuchâtel se devra d'être exemplaire dans ce domaine : *« La nouvelle loi sur le CO2 est un outil indispensable pour soutenir les initiatives à venir. La future STEP, au bilan énergétique positif, représente un excellent modèle. D'autres suivront très bientôt, dans le développement du photovoltaïque, l'électrification du parc véhicules ou la rénovation des bâtiments, pour ne prendre que ces exemples », souligne le conseiller communal.*

Ville de Neuchâtel

### Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, en charge du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, 032 717 72 00

Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge du dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

